

contre des particuliers ou des sociétés par des personnes au service du ministère chargé de la mise en application de la loi et du règlement sur le ministère des Mines et Relevés techniques, accusation d'infraction à la loi et au règlement concernant la pollution des eaux?

2. Parmi le nombre d'accusés, combien de personnes ont été a) trouvées coupables, b) acquittées, c) combien d'accusations ont été retirées?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Aucune.

2. Sans objet.

POLLUTION DES EAUX—LES INFRACTIONS À LA LOI SUR LES OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

Question n° 968—**M. Harding:**

1. Pour les années 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 1968 et 1969, combien d'accusations ont été portées contre des particuliers ou des sociétés par des personnes au service du ministère chargé de la mise en application de la loi et du règlement sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, accusations d'infraction à la loi et au règlement concernant la pollution des eaux?

2. Parmi le nombre d'accusés, combien de personnes ont été a) trouvées coupables, b) acquittées, c) combien d'accusations ont été retirées?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Aucune.

2. Sans objet.

POLLUTION DES EAUX—LES INFRACTIONS À LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

Question n° 971—**M. Harding:**

1. Pour les années 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 1968 et 1969, combien d'accusations ont été portées contre des particuliers ou des sociétés par des personnes au service du ministère chargé de la mise en application de la loi et du règlement sur la protection des eaux navigables, accusations d'infraction à la loi et au règlement concernant la pollution des eaux?

2. Parmi le nombre d'accusés, combien de personnes ont été a) trouvées coupables, b) acquittées, c) combien d'accusations ont été retirées?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Une accusation a été portée contre un particulier pour une infraction commise dans le parc national de Jasper.

2. Il en est résulté une condamnation et l'imposition d'une amende de cinq dollars.

***LES FONCTIONS DU MINISTRE D'ÉTAT, DÉPUTÉ DE YORK-SCARBOROUGH**

Question n° 1009—**M. Orlikow:**

1. Quelles sont les responsabilités du ministre d'État et député de York-Scarborough?

2. A-t-il des responsabilités liées au bureau du Conseil privé?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici la réponse: 1. Comme le déclarait le premier ministre, le 15 octobre 1969, le ministre d'État, député d'York-Scarborough, a été chargé de la citoyenneté qui relève du secrétariat d'État, c'est-à-dire des questions relatives à la naturalisation et aux tribunaux de la citoyenneté, et aussi du programme de perfectionnement du ministère, qui vise à encourager et à aider différents groupes de résidents, y compris les groupes ethniques, à participer davantage à la vie de la nation.

Le 10 février 1970, le premier ministre, parlant d'Information Canada établi dans le cadre du ministère des Approvisionnements et Services, a dit qu'il confiait à ce ministre «l'organisation et la mise sur pied de cet organisme, qui pourraient être complétées, autant que possible, au début de la nouvelle année financière».

2. Non.

LES ÉVASIONS AU PÉNITENCIERS À SÛRETÉ MOYENNE DE SPRINGHILL (N.-É.)

Question n° 1010—**M. Coates:**

1. Combien y a-t-il eu d'évasions au pénitencier à sûreté moyenne de Springhill (Nouvelle-Écosse) pour les jeunes délinquants et pour chaque cas, a) quand l'évasion a-t-elle eu lieu, b) combien de détenus se sont évadés chaque fois, c) combien de temps sont-ils restés en liberté?

2. Dans chaque cas d'évasion du pénitencier, en a-t-on informé le public et, sinon, a) dans quelles circonstances le public a-t-il été mis au courant, b) pourquoi ne l'a-t-on pas averti dans les autres cas?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général du Canada): 1. Huit, ainsi qu'il suit: 1^{re} évasion: a) 8 mai 1969; b) un; c) 6 h. 30. 2^e évasion: a) 8 juin 1969; b) un; c) 2 h. 3^e évasion: a) 17 sept. 1969; b) un; c) 14 h. 4^e évasion: a) 23 sept. 1969; b) deux; c) 6 jours. 5^e évasion: a) 17 oct. 1969; b) un; c) 14 h. 6^e évasion: a) 6 nov. 1969; b) deux; c) 5 jours. 7^e évasion: a) 12 nov. 1969; b) trois; c) 1 h. 30. 8^e évasion: a) 18 janv. 1970; b) un; c) 30 m.

2. Voir alinéa a) ci-dessous. a) Dans tous les cas, sauf la 2^e et la 8^e évasion, b) Lors de la 2^e et de la 8^e évasion, on a vu les évadés s'enfuir dans un petit bois, près de l'institution; comme on pouvait surveiller le petit bois de tous les côtés, on a pu appréhender les prisonniers en peu de temps, sans exposer le public au danger parce qu'il n'était pas au courant des évasions.